

MÉMO CULTURE ACTIONS

**LE DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS EST UN
OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
SUBVENTION QUI S'ADRESSE À
TOUS LES ÉTUDIANTS
DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
SEUL, EN COLLECTIF OU EN ASSOCIATION.**

**Ce dispositif permet la réalisation de vos
projets, qu'ils soient culturels,
artistiques, d'engagement ou
de culture scientifique et technique.**

**Le service culturel du Crous de Nantes Pays
de la Loire, vous accompagne de l'écriture
de votre projet à sa réalisation,
avec la possibilité d'obtenir
une subvention Culture-Actions.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit

- Être porté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Pays de la Loire, ou un collectif d'étudiants ou une association (avec un bureau majoritairement composé d'étudiants)
- Être hors cursus universitaire
- Présenter un budget équilibré (recettes = dépenses)
- Présenter des cofinanceurs (ex. université, ville, partenaires privés...)
- Présenter des éléments novateurs, si votre projet a déjà fait l'objet d'une subvention lors des précédentes éditions

Le projet ne doit pas

- Être déjà réalisé lors de votre passage devant la commission (il n'y a pas de subvention rétroactive)
- Présenter uniquement des dépenses de fonctionnement (transport, hébergement, restauration...) et ou d'investissement
- De même les projets de filière ou corporatistes (soirée ou week-end d'intégration, les forums de rentrée, les organisation et participations à des AG, congrès...), les raids, les projets de solidarité internationale, humanitaires et de tourisme ne sont pas éligibles au dispositif Culture-Actions.

BON À SAVOIR

Si votre dossier est recevable, vous serez invité à venir présenter votre projet devant le jury de la commission Culture-ActionS.

Vous disposerez alors de 20min – 10min de présentation de votre projet et 10min d'échanges avec le jury, qui sera entre autre attentif à :

- La faisabilité de votre projet
- Son modèle économique
- Ses retombées sur le milieu étudiant
- Votre réseau partenarial
- La communication
- Et le caractère novateur (si votre projet a déjà été présenté les années précédentes)

Nous vous conseillons de venir à trois personnes maximum et de vous répartir la présentation orale de votre projet.

Par ex.

- Présentation de l'équipe (et de l'association) et du projet dans les grandes lignes (qui, quoi, quand, pourquoi)
- Présentation de la communication et des partenaires
- Présentation du budget prévisionnel

Pour dynamiser votre présentation orale, vous pouvez la compléter d'un power point (à nous envoyer au plus tard la veille de votre passage devant le jury).

Le jury Culture-ActionS se compose de différents acteurs de la communauté étudiante: élus étudiants, représentants des universités et des villes, partenaires extérieurs...

Attention

Pour rappel, pour être éligible au dispositif, le projet ne doit pas être déjà réalisé au moment du passage devant la commission (cf calendrier des commissions ci-après).

Ce n'est pas parce que votre projet est admis devant la commission, qu'il recevra automatiquement une subvention ou l'ensemble de la subvention demandée.

Il n'y a pas de plafond minimal ou maximal quant à la demande de subvention, celle-ci sera attribuée en fonction du projet, mais ne peut dans tous les cas dépasser les 20% du budget total.

Si vous recevez une subvention, vous devrez faire apparaître le logo du Crous de Nantes Pays de la Loire sur vos supports de communication et vous aurez deux mois suivant la réalisation du projet, pour nous envoyer le bilan moral et financier (le dossier bilan est à télécharger sur le site internet).

Avant tout dépôt de dossier, nous vous invitons à contacter et prendre rdv avec le service culturel: culture@crous-nantes.fr

CALENDRIER DES COMMISSIONS

NANTES ST NAZAIRE ET LA ROCHE SUR YON

Octobre – Novembre 2026

Vous avez jusqu'au jeudi 22 octobre 2026 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le jeudi 12 novembre 2026

Février – Mars 2027

Vous avez jusqu'au jeudi 18 février 2027 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le jeudi 11 mars 2027

Avril – Mai 2027

Vous avez jusqu'au jeudi 22 avril 2027 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le mardi jeudi 13 mai 2027

CALENDRIER DES COMMISSIONS

ANGERS
LE MANS
ET LAVAL

Octobre – Novembre 2026

Vous avez jusqu'au jeudi 22 octobre 2026 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le jeudi 12 novembre 2026

Février – Mars 2027

Vous avez jusqu'au jeudi 18 février 2027 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le mardi 16 mars 2027

Avril – Mai 2027

Vous avez jusqu'au jeudi 22 avril 2027 pour envoyer votre dossier
Pour un passage devant la commission le mardi jeudi 18 mai 2027

LE SERVICE CULTUREL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le dispositif Culture-ActionS et télécharger le dossier de demande de subvention sur notre site internet:
www.crous-nantes.fr

(rubrique / sortir-bouger-cr  er / soutien aux projets   tudiants)

Avant tout d  p  t de dossier, nous vous invitons    contacter et prendre rdv avec le service culturel:
culture@crous-nantes.fr

Nantes

**2, boulevard Guy Mollet
44 322 Nantes
02 40 37 13 28/89**

Angers - La Parenth  se

**3, boulevard Lavoisier
49 000 Angers
02 41 48 45 76**